



PAR COURRIEL

Québec, le 24 septembre 2026



N/Réf. : AI2627-214

Objet : Réponse à votre demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie concernant la rue Hérault

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à des documents faite en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée « *Loi sur l'accès* ») et reçue le 11 septembre 2026.

Vous avez demandé à obtenir les documents relatifs à la dénomination de la rue Hérault, qui se trouve dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et dont le nom a été officialisé le 4 novembre 1982. Plus précisément, vous désirez obtenir toute documentation pertinente permettant de confirmer l'origine de cette dénomination, y compris :

- le procès-verbal du conseil municipal de novembre 1982;
- toute résolution, note administrative ou correspondance interne liée à la création ou à la dénomination de la rue Hérault;
- tout document pouvant éclairer le contexte dans lequel s'inscrit cette décision.

Vous trouverez donc, joint au présent courriel, un fichier rassemblant les documents repérés répondant à votre demande.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative portant sur l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'application de la *Loi sur l'accès*,

Original signé

Véronique Voyer

acces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. : Documents repérés
Note explicative (avis de recours)

